

# L'éthique au cœur du vivant



1983  
40  
ans  
2023



COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE  
POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

L'éthique au  
cœur du vivant

## 40 ans

« La science d'aujourd'hui prend souvent l'homme de vitesse. Il faut essayer d'y remédier : voilà dans le domaine qui est le vôtre, la raison d'être du Comité national d'éthique. »

François Mitterrand, 2 décembre 1983



Le CCNE a été créé en 1983 après la naissance du premier bébé français conçu par fécondation *in vitro*. Cette prouesse de la technologie médicale fit émerger la conscience que tout le champ de la procréation était désormais bousculé. Le CCNE, depuis sa création, exerce une triple mission de réflexion éthique, d'information et d'ouverture vers le public. Cette réflexion éthique est rendue plus que jamais nécessaire par l'émergence permanente d'avancées scientifiques. Il a rendu 141 avis en 40 ans.

### NOS MISSIONS

- **Mener** une réflexion éthique sur les questions soulevées par les progrès de la connaissance et ses conséquences sur la santé.
- **Inform**er et **sensibiliser** le public sur les enjeux sociétaux induits par les avancées scientifiques en organisant des consultations citoyennes, des rencontres régionales, journées lycéennes, etc.
- **Éclairer** les décideurs publics.

- **Quinze membres** choisis pour leur appartenance au secteur de la médecine ou de la recherche en sciences du vivant ou sciences sociales.
- **Six membres** représentants d'associations.

Ils sont nommés par le président de la République, le Premier ministre, différentes institutions...

### QUI PEUT LE SAISIR ?

Le CCNE est un organe consultatif.

Il peut être **saisi** par :

- Le président de la République.
- Les présidents des Assemblées parlementaires.
- Les membres du gouvernement.
- Un établissement public d'enseignement supérieur ou une fondation reconnue d'utilité publique dans le domaine de la recherche, la technologie ou la santé.

Il peut **s'autosaisir** d'une question. Par exemple, le CCNE s'est autosaisi sur les questions éthiques relatives aux situations de fin de vie (Avis n° 139).

#### 1983

Création du CCNE après la naissance du premier bébé français conçu par fécondation *in vitro*.

#### 1984

Premier avis du CCNE portant sur les prélèvements de tissus d'embryons et de fœtus humains morts.

#### 2004

Création des Espaces de réflexion éthique régionaux chargés de développer la conscience éthique au plus près des territoires.

#### 2009

Mise en place des premiers États généraux de la Bioéthique.

#### 2011

Avec la loi du 7 juillet 2011 relative à la Bioéthique, le CCNE est chargé d'organiser des débats publics avant toute révision des lois de Bioéthique.

### LE CCNE : C'EST QUI ?

Depuis 2021, le CCNE est composé de 45 membres bénévoles et d'un président désignés pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

Il est composé de :

- **Un Président.**
- **Cinq membres** appartenant aux familles philosophiques et spirituelles.
- **Dix-neuf membres** choisis pour leurs expertises et intérêts pour les questions éthiques tels que des juristes, des parlementaires, etc.

## NOS MÉTHODES

La réflexion éthique repose sur :

- **L'identification et la limitation** des questions éthiques au domaine de la santé et de la société.
- **La prise en compte** d'une question éthique dans toute sa complexité et diversité : volets scientifique, juridique, philosophique, etc.
- **La sélection exhaustive** des études et données sur le sujet.
- **L'acceptation** des incertitudes et doutes soulevés par la science.
- **La confrontation** de principes et d'idées.
- **Le partage** de nos réflexions avec divers acteurs.
- **La mise en place** d'une veille continue.

## NOTRE FONCTIONNEMENT

- **Les groupes de veille permanents :** chargés d'observer et d'alerter le CCNE des évolutions et sujets méritant l'élaboration d'une réponse.
- **Les groupes de travail thématiques :** chargés de répondre à une saisine (ou une autosaisine) et de produire des projets d'avis qui seront ensuite transmis à la Section technique et au Comité plénier.
- **La Section technique :** constituée de 12 membres, **examine les questions** posées au CCNE en vue de décider quelle réponse y apporter. **Elle évalue le degré de maturité** des projets d'avis ou de rapports, **les examine et les discute** avant de **les transmettre** au Comité plénier.
- **Le Comité plénier :** constitué de l'ensemble des membres, il délibère et se prononce sur les projets d'avis ou de rapports. L'adoption des avis nécessite **la majorité des suffrages**. Il se réunit tous les mois.

## NOS PRINCIPES

- **Diversité des compétences.**
- **Indépendance** des membres et du comité.
- **Pluridisciplinarité** des membres.
- **Réflexion** basée sur **un dialogue libre et pluriel**.
- **Transparence** des travaux.
- **Partenariats** avec divers acteurs : les Espaces de réflexion éthique régionaux (ERER), les comités internationaux, les comités étrangers, etc.
- **Esprit d'ouverture.**
- **Adaptabilité et capacité** à prendre un « **juste temps** » et mobilisation rapide en cas d'urgence, comme ce fut le cas pendant la crise Covid-19.

## NOS REPÈRES

Pour guider sa réflexion éthique, le CCNE s'appuie sur des repères reflétant les valeurs qui fondent notre société et forment le « vivre ensemble » :

- **La garantie et la protection de la dignité humaine.**
- **Liberté et autonomie.**
- **Égalité et solidarité.**
- **Tolérance et fraternité.**
- **Justice et équité.**

Cette réflexion suppose l'articulation de ces valeurs entre elles pour rechercher le meilleur point d'équilibre lorsqu'elles entrent en concurrence.

### 2013

Organisation par le CCNE des États généraux sur la fin de vie.

### 2017

Le Comité voit son statut modifié et devient une institution publique indépendante.

### 2018

Organisation par le CCNE des États généraux de la Bioéthique.

### 2019

Création du Comité national pilote d'éthique du numérique, placé sous l'égide du CCNE.

### 2021

Loi du 2 août 2021 relative à la Bioéthique, le champ de compétences et la composition du CCNE sont élargis.



# LES PRÉSIDENTS DU CCNE

**Jean Bernard**  
(1983-1992) †

**Jean-Pierre Changeux**  
(1992-1999)

**Didier Sicard**  
(1999-2008)

**Alain Grimfeld**  
(2008-2012)

**Jean-Claude Ameisen**  
(2012-2017)

**Jean-François Delfraissy**  
Depuis 2017

## Et demain ?

Le monde actuel marqué par l'incessante nouveauté, la répétition des crises, les enjeux sociétaux, l'urgence posée par le dérèglement climatique requiert d'être repensé en permanence.

Dans un contexte de mutations rapides, la question prioritaire pour demain portera sur la santé humaine appréhendée dans ses relations avec l'environnement et l'ensemble du vivant.

Nous devons repenser le rapport au monde vivant en réapprenant le sens des limites et en considérant sa fragilité, ses dynamiques et ses apports aux sociétés humaines.

La réflexion éthique de demain se dégage déjà dans les champs de la procréation, de la génétique, du numérique, des neurosciences et de santé publique.

Notre société et notre civilisation méritent que l'on se préoccupe des innovations technologiques et du progrès scientifique avec une dimension humaniste.



Pour plus d'informations,  
vous pouvez accéder à notre site internet  
**EN FLASHANT CE QR CODE**



[www.ccne-ethique.fr](http://www.ccne-ethique.fr)

Document édité par le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie  
66, rue de Bellechasse - 75007 Paris  
Directeur de publication : Jean-François Delfraissy